

Note sur le recrutement des contractuels étudiants dans les départements

Qui peut être concerné par le contrat étudiant ? :

Peuvent en bénéficier les étudiants qui sont inscrits en formation initiale ou à la préparation d'un diplôme d'état ou d'un concours de recrutement dans l'une des 3 fonctions publiques.

Ces contrats sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement supérieur ou un organisme de recherche (contrat doctoral par ex). L'étudiant peut par contre cumuler plusieurs contrats étudiants dans la limite des heures autorisées.

Les modalités du contrat étudiant :

Le volume maximal d'heures ne peut dépasser 670 heures sur la durée d'un contrat établi entre le 01/09 et le 30/06.

Ce volume est proratisé en fonction de la durée dudit contrat (exemple: un contrat du 01/11/19 au 30/06/2020 aura un plafond de 530 heures).

Conditions de rémunération :

Le paiement a lieu après service fait (pour info 11.03 euros l'heure au 01/01/2019).

Le service RH contacte par mail chaque fin de mois le département afin qu'on lui communique le nombre d'heures effectuées sur le mois par l'étudiant.

Le paiement intervient tous les trimestres (sous réserve des calendriers de paye) :

Heures réalisées entre septembre et novembre : paye de décembre

Heures réalisées entre décembre et février : paye de mars

Heures réalisées entre mars et mai : paye de juin

Heures réalisées en juin : paye de juillet

Constitution du dossier :

Le chef de département transmet la notice de candidature (cf annexe 1) que l'étudiant doit compléter et nous renvoyer accompagnée des pièces suivantes:

- Photocopie de la Carte d'Identité
- Pour les ressortissants d'états hors UE, photocopie de la carte de séjour ou de visa
- Photocopie du dernier diplôme
- Photocopie de la carte d'étudiants de l'année scolaire en cours
- Original du RIB avec l'attestation de prise en charge signée (annexe 2).

Un délai de 15 jours entre la réception des pièces et le début du contrat est impératif.



SERVICE RH
Tél. : 05.62.25.80.89

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS CONTRACTUEL ETUDIANT

ETAT CIVIL

NOM : PRENOMS : NOM DE JEUNE FILLE : DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :	N° SECURITE SOCIALE : NATIONALITE : SITUATION DE FAMILLE :
ADRESSE :	
TELEPHONE :MAIL :	

TITRES ET DIPLOMES OBTENUS

NATURE	DATE ET LIEU D'OBTENTION

DIPLOME D'INSCRIPTION POUR 2019/2020 :

Intitulé :

Etablissement (nom et adresse) :

.....
.....
.....

CADRE RESERVE AU CHEF DE DEPARTEMENT

DEPARTEMENT DE RECRUTEMENT :

PERIODE DE RECRUTEMENT : DU AU

NOMBRE D'HEURES MAXIMUM SUR LA DUREE DU CONTRAT :

LISTE DES PIECES A FOURNIR :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Pour les ressortissants d'états hors Communauté Economique Européenne, le justificatif de la situation régulière en France : photocopie de la carte de séjour ou de visa, autorisation de travail accordée par la DDTEFP, dans le cas ou elle n'est pas mentionnée sur la carte de séjour
- La photocopie du dernier diplôme
- La photocopie de la carte d'étudiant 2019/2020 ou attestation d'inscription.
- Attestation d'affiliation à la sécurité sociale (copie carte vitale ou attestation).
- Original de RIB ou RIP accompagné de l'attestation de prise en charge (annexe 2)

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur que tous les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Signature :



Service RH

PRISE EN CHARGE DU TRAITEMENT

Les coordonnées bancaires, qu'il s'agisse d'une première prise en charge du traitement, ou bien d'une modification de compte, doivent obligatoirement être justifiées par :

- un original du Relevé d'identité bancaire ou postal.
- la photocopie du livret de famille en cas de compte joint, uniquement pour les agents mariés, si leur prénom ne figure pas sur le RIB .

Je, soussigné (e) :

NOM, PRENOM :

N° de Sécurité Sociale (INSEE) :

Désire que mon traitement soit versé sur le compte ci-après :

- nom de la banque :
- succursale :
- n° de compte :

Toulouse, le

Signature de l'agent

OBLIGATOIRE : Joindre l'original du RIB ou du RIP